Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260305-07_03_2026-DE

TRÉDANIEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 5 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de M. ROBIN Christophe, Maire de TREDANIEL.

Date de convocation : 25 février 2026 **Date d'affichage** : 25 février 2026.

Membres en exercice **15**
Présents **14**
Absents excusés **1**
Absent **0**
Suffrages exprimés **15**

Étaient présents : ROBIN Christophe, PECHEUX Jean-Luc, RONDEL Anthony, NOIROT Catherine, LE DOUSSAL Frédérik, DRILLET Yoan, DONNIO Bertrand, TOHIER Isabelle, LE BRIS Pascal, MORIN Charlène, YU-YUENG François, DORÉ Émilie, BOURGOIS Patrick, RIO Christelle.

Était absent excusé :
DOLO Arnaud a donné pouvoir à François YU-YUENG

Secrétaire de séance : TOHIER Isabelle

07-03-2026 : SUBVENTIONS 2026

Jean-Luc PECHEUX, adjoint, fait part au conseil municipal du travail réalisé par la commission finances sur les critères d'attribution des subventions 2026. La somme de 20 € sera attribuée à chaque adhérent trédanielais d'associations extérieures et communales. La somme de 20 € sera accordée aux organismes qui accueillent des apprentis et aux familles bénéficiant des services de l'ADMR. Le FCMT reçoit 20 € par licencié qu'il soit de Trédaniel ou hors commune. Les subventions seront versées après avoir adressé le bilan de l'année écoulée. Une subvention de 30 € sera également versée aux familles dont les enfants du secondaire et dans le cadre d'études supérieures participent à des séjours linguistiques et de découverte. Les subventions forfaitaires sont attribuées aux associations non sportives communales et extérieures.

Associations communales

Association des Parents d'Élèves (20 € par élève), soit pour 60	1 200 €
arbre de Noël 4,00 € par élève	240 €
Tréda tonic (20 € par licencié) soit pour 17	340 €
FCMT (20 € par licencié) soit pour 110	2 200 €
Société de Chasse	330 €
Club des supporters des footballeurs	330 €
Club de l'Amitié	330 €
Association St Yves	330 €
APET	330 €
Les ami.e.s de la bibliothèque	330 €
Association foncière	1 300 €
T3 team (20 € par licencié) soit pour 31	620 €

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260305-07_03_2026-DE

Associations extérieures

UNC - AFN TREDANIEL - MONCONTOUR	165 €
FNACA	100 €
Croix d'or de QUESSOY	100 €
Association des donneurs de sang du Pays de Moncontour	100 €
Club cyclotourisme TREDANIEL PLEMY (20 € par licencié) soit pour 1	20 €
AAPPMA (20 € par licencié) soit pour 15	300 €
SAINT-BRIEUC HANDISPORT (20 € par licencié) soit pour 1	20 €

Divers

QUATRE VAULX LES MOUETTES (20€ par apprenti) soit pour 1	20 €
ADMR Penthièvre Arguenon (20 € par famille) soit pour 2	40 €
MFR Loudéac (20 € par apprenti) soit pour 1	20 €
ADSM (20 € par adhérent)	20 €
PICA	60 €
Assoc des laryngectomisés et des mutilés de la voix	60 €
Rêve de clowns	60 €
Leucémie espoir	60 €
Assoc TREK ROSE TRIP Cap Vert 2026	60 €

Après avoir échangé, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser les subventions aux associations énumérées ci-dessus ayant adressé leur bilan financier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire,

Le Maire,

MAIRIE DE TREDANIEL
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes-d'Armor)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.